

COMMUNIQUE DE PRESSE

Revisitation de la Convention Sino-Congolaise : Le CNPAV exige la préparation rigoureuse, la transparence totale du processus de renégociation et des enquêtes judiciaires sur les actes de détournements de fonds et de pratiques de corruption

Kinshasa, le 03 Avril 2023 - Le Coalition « Congo N'est Pas à Vendre » (CNPAV) salue la décision du gouvernement congolais de procéder à la révision de la [convention sino-congolaise signée en Avril 2008](#) entre le gouvernement congolais et le groupement d'entreprises chinoises (GEC) relative au développement des infrastructures et à l'exploitation minière.

Pour que ce processus mène à des bénéfices pour la population congolaise, Congo n'est pas à Vendre insiste sur les préalables suivants : (1) une préparation rigoureuse de la renégociation, notamment par une évaluation indépendante des recettes générées par le projet, des réserves minières y allouées et des infrastructures réalisées, ainsi que la réalisation d'une modélisation fiscale du projet; (2) la transparence totale du processus de révision et de la renégociation de la convention qui devra privilégier les intérêts du Congo et de sa population et (3) les poursuites judiciaires contre les acteurs présumés responsables d'actes de corruption et de détournement des fonds publics.

Le CNPAV rappelle que ses organisations membres dénoncent depuis plus d'une décennie le montage déséquilibré, inéquitable et opaque de cette convention qui a plus profité à la partie chinoise et à une certaine élite politique congolaise plutôt qu'aux populations congolaises. Pendant les quatorze (14) dernières années de l'exécution de cette convention, le CNPAV et ses membres ont documenté de nombreux déséquilibres, manquements et irrégularités incluant notamment :

1. Les déséquilibres structurels en faveur de la partie chinoise

- *Un manque à gagner pour le fisc congolais découlant de l'exonération fiscale quasi-totale pour la joint-venture Sicominex.*

Si cette exonération était initialement justifiée par la nécessité de rembourser plus vite les prêts d'infrastructures et éviter des taux d'intérêts prohibitifs, elles n'étaient préalablement quantifiées. Par la suite, ces remboursements se sont en réalité éternisés. Plusieurs aspects ont exacerbé le manque à gagner, dont la signature en Juillet 2017 d'un quatrième avenant à la convention ayant permis le paiement prématuré des dividendes aux actionnaires au détriment du remboursement des prêts, alourdissant ainsi la dette publique de l'Etat congolais. Par ailleurs, les exonérations de la convention ont été abusivement étendues à d'autres projets non repris initialement, comme le projet hydroélectrique de Busanga.

Ce manque à gagner aurait pu être évité grâce à une modélisation fiscale préalable permettant de comparer les recettes attendues sous le modèle de la convention sino-congolaise à celles qui auraient été perçues par le Trésor Public si le projet était régi par le régime fiscal du Code Minier. Il n'est pas trop tard pour effectuer un tel exercice.

- *Des décaissements pour les infrastructures extrêmement faibles, contrairement aux attentes et aux engagements de la partie chinoise.*

Selon le [Rapport ITIE-RDC 2020-2021](#), moins de 30%, soit 863 millions USD sur les trois milliards USD prévus pour les infrastructures auraient été décaissés sur une période de 14 ans. Ceci revient à moins de 60 millions par an, alors que ce projet était supposé apporter de l'argent frais pour développer des infrastructures à travers le pays.

- *Des garanties additionnelles de remboursement des prêts d'infrastructures*

La promesse de l'Etat congolais d'allouer des gisements de cuivre et de cobalt supplémentaires à la Sicominex tant que les prêts ne seraient pas remboursés hypothèque d'autres réserves minières stratégiques du pays.

- *De l'absence de transfert des technologies et des compétences dans la réalisation des infrastructures*

L'absence de clauses de transfert des technologies et des compétences en faveur de la partie congolaise dans la réalisation des infrastructures est incompréhensible dans une telle convention. En conséquence, les infrastructures sont principalement réalisées par les entreprises chinoises au détriment du secteur privé congolais.

- *Des parts sociales minoritaires injustifiées de la partie congolaise dans la co-entreprise Sicominex.*

Il est incompréhensible que la partie congolaise (Gécamines) qui a mis à la disposition de la Sicominex les gisements de cuivre et de cobalt ait une participation minoritaire de 32% contre 68% pour la partie chinoise. Cette répartition forfaitaire et injustifiée de l'actionnariat constitue un déséquilibre structurel pour la partie congolaise dans la prise des décisions et un manque à gagner surtout lorsque la Sicominex atteindra la phase commerciale de droit commun.

2. L'opacité généralisée dans l'exécution de la convention

- La mainmise totale de la partie chinoise et d'un groupe très restreint de l'élite politique sur la mise en œuvre de la convention, y compris l'utilisation des fonds destinés aux infrastructures.
- Une opacité financière totale, avec des chiffres en partie secrets, et en partie contradictoires sur les prêts d'infrastructures encaissés et leur utilisation concrète

- La gestion des fonds destinés aux infrastructures hors du circuit normal des procédures encadrant les finances publiques, notamment à partir des comptes de la Sicominex.
- L'absence d'audits techniques rigoureux et le doute sérieux sur la qualité et les coûts des infrastructures réalisées.
- L'exclusion des instances de contrôle classiques de l'Etat congolais, y compris le parlement, dans la supervision du projet
- L'absence d'une liste d'infrastructures devant être financées induisant un pouvoir discrétionnaire sur le choix des projets et un manque de contrôle citoyen

3. Les suspicions de corruption et de détournements de fonds

- Les pratiques de surfacturation systématique des coûts du peu d'infrastructures réalisées, décriés par la société civile depuis près de 10 ans.
- La collusion d'intérêts entre l'élite politique congolaise et la partie chinoise au détriment des populations congolaises, comme l'ont démontré les révélations de [Congo Hold-Up](#)
- La présence suspecte d'un actionnaire privé, [Congo Management](#) (COMAN), en lieu et place de l'Etat congolais dans Sicohydro, une société affiliée à Sicominex qui opère le projet hydroélectrique de Busanga.

Pour toutes ces raisons, CNPAV demande au gouvernement congolais et à la commission de revisitation de cette convention les trois engagements préalables ci-dessous afin de s'assurer que le processus mettra un terme définitif aux déséquilibres, à l'opacité et aux pratiques de corruption qui ont entaché ce projet.

1. La transparence totale du processus de revisitation et de renégociation de la convention

Pour assurer une révision crédible et éviter la répétition des erreurs et des abus commis lors la signature et de l'exécution de cette convention, le gouvernement devra s'engager à un processus transparent non seulement au moment de la revisitation mais aussi et surtout pendant la renégociation de la convention sino-congolaise, en procédant notamment par la conduite du processus de renégociation de la convention dans un cadre transparent, y compris :

- La définition et la publication des termes de référence clairs, de la composition et du calendrier des travaux de la commission mixte Présidence-Gouvernement-Société civile, chargée d'évaluer et de renégocier la convention sino-congolaise, en vue de rassurer le public que les membres ont une expertise dans les domaines des ressources naturelles, des finances publiques et une moralité irréprochable.
- La divulgation régulière des conclusions partielles des discussions et finales d'évaluation et des renégociations, y compris tout amendement aux contrats actuels

- Le recrutement d'un cabinet indépendant pour accompagner et conseiller le gouvernement congolais et la commission sur la conduite du processus de renégociation.

2. Une préparation adéquate permettant de renégocier les manquements structurels de la convention sino-congolaise

Le CNPAV appelle le gouvernement congolais à entreprendre une bonne préparation devant lui permettre d'avoir des éléments factuels solides à faire valoir lors du processus de renégociation de la convention avec la partie chinoise.

Pour le CNPAV, cette phase préparatoire devrait inclure notamment :

- L'audit technique et opérationnel des coûts et de la qualité des infrastructures et des coûts opérationnels du projet minier ;
 - L'audit financier des coûts d'investissements miniers et des décaissements des prêts d'infrastructures ;
 - La réévaluation des revenus générés par la Sino-congolaise des mines (Sicomines) depuis la signature de la convention en Avril 2008
 - L'évaluation des réserves minières de la Gécamines mises à la disposition de la Sicomines
 - La modélisation fiscale–économique du projet Sicomines afin de déterminer la valeur réelle des exemptions fiscales et les comparer aux prêts destinés au développement des infrastructures pour des fins de compensation, et le manque à gagner pour la partie congolaise
 - La publication de tous les rapports des audits du projet Sicomines et tous autres documents contractuels et opérationnels liés à cette convention non encore divulgués.
- ## **3. L'ouverture d'enquêtes judiciaires sérieuses, transparentes et crédibles sur les actes de corruption et de détournement des fonds.**

Le CNPAV invite les autorités judiciaires congolaise à ouvrir des enquêtes et poursuites judiciaires contre tous les présumés responsables d'actes de corruption, de détournement des fonds, de surfacturation des infrastructures et d'autres dysfonctionnements documentés dans l'exécution de cette convention.

Le CNPAV soumettra une note technique détaillée au gouvernement congolais sur les aspects critiques et substantiels à réexaminer et à modifier dans la convention sino-congolaise afin de **garantir un contrat gagnant-gagnant et bénéfique aux populations congolaises.**

Contacts pour la presse :

- Emmanuel Umpula, emmanuelumpula@afrewatch.org +243818577577
- Jean Pierre Okenda, jp.okenda@resourcematters.org +243829781977
- Jean Claude Mputu, jc.mputu@resourcematters.org +32498381139